

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

CONCOURS : Enquête Photographique dans La Vallée Du Paillon (Alpes-Maritimes)



- Cultures -
Date de mise en ligne : jeudi 15 mai 2008

Nice Premium



A l'occasion du deuxième salon du roman policier « Polar à drap » qui se « commettra » les 27 & 28 septembre, le service culturel de la municipalité de la Commune de Drap organise, en toute légalité, un concours de photographie.

Le thème du polar posera ses empreintes sur la pellicule.

Cependant, les auteurs de ces clichés devront se soumettre à certaines clauses.

Effectivement, les preuves à fournir respecteront les conditions mises en place par les indics.

A savoir :

Les photographies transmises devront être en noir et blanc au format maximum de 2048 x 1536 pixels (impression A4) et devront avoir comme indice un élément de la vallée du Paillon (monuments, routes, personnages, panneaux).

Vos épreuves « noires » passeront en jugement sur délibération des personnalités présentes au salon.

Votre « peine » sera d'accepter la récompense digne de votre forfait.

Le règlement et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site de la Ville de Drap www.ville-drap.fr [http://www.ville-drap.fr] ou à retirer en Mairie.

Date limite de dépôt des épreuves le **15 septembre 2008**.

Concours ouvert à tous les photographes amateurs ou non.

Les photos sont à remettre soit par courrier, soit par mail à :

Karin Fricero - Mairie de Drap - Service de la culture BP 37 06340 DRAP 04 93 01 45 55

culture.drap@wanadoo.fr

Concours photo - REGLEMENT

ARTICLE 1

La commune de Drap organise du 15 mai 2008 au 15 septembre 2008 un concours photographique intitulé :

« Polar dans les Vallées du Paillon »

La participation à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tous les photographes, amateurs ou non, à partir de 7 ans à l'exclusion totale des membres organisateurs.

Les classes des écoles peuvent participer.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 2

Les photos doivent avoir impérativement été prises entre 15 mai 2008 et le 15 septembre 2008 dans les Vallées du Paillon.

ARTICLE 3

Trois photos maximum seront admises par personne ou par classe

Elles doivent être en noir et blanc :

Format : 2048 x 1536 pixels (impression A4)

Les photos ne seront ni collées ni encadrées et seront accompagnées du bulletin de participation. Au dos de chaque photo : les noms, adresse et n° de téléphone des participants. Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

ARTICLE 4

Les images numériques seront acceptées dans la mesure où l'auteur pourra justifier de la propriété de sa photo traitée par la technique informatique.

ARTICLE 5

Les photos seront déposées ou expédiées avant le 15 septembre 2008 à minuit à l'adresse suivante :

Concours Photo « Polar dans les Vallées du Paillon » -Hôtel de Ville -service culturel - BP 34 - 06340 DRAP

ARTICLE 6

CONCOURS : Enquête Photographique dans La Vallée Du Paillon (Alpes-Maritimes)

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion du salon du roman policier « Polar à Drap ». Les photos pourront être utilisées dans tout support d'information.

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de photo, si aucune ne satisfait aux exigences souhaitées.

ARTICLE 7

Il sera remis un prix à titre individuel et un prix par classe.

ARTICLE 8

Le jury sera composé des organisateurs, de photographes et de diverses personnalités. Ses décisions seront sans appel.

Les noms des gagnants seront affichés en mairie et leurs travaux pourront être publiés.

Les gagnants seront avisés par courrier par les organisateurs.